

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.      PRINCIPAUX CONCILES.

Prélat, d'un sens exquis & d'un raisonnement juste, a laissé un traité excellent contre Bérenger, des lettres fort intéressantes, & d'autres ouvrages estimables.

étant daté du premier mars 1060, indiction XIII, nous apprend, qu'au moins dans ce pays le commencement de l'année se comptoit déjà du premier janvier, ou de Noël.

Concile de Rome, 1063, qui refusa d'accorder aux moines de Vallombreuse l'épreuve du feu, contre Pierre de Florence, accusé de simonie.

Concile de Rome, 1065, sur les degrés de consanguinité par rapport au mariage. L'opiniâtreté de ceux qui s'opposèrent à ces décisions, fut appelée l'hérésie des Incestueux.

Concile de C. P. 1066, tenu par le Patriarche Jean-Xiphilin contre les mariages incestueux.

Concile de Spalatro en Dalmatie, 1069, où Mainard, légat du S. Siege, interdit aux Dalmates l'usage de la langue Slavone dans l'office divin. Toutefois ils suivent encore aujourd'hui cet usage; mais il faut remarquer que le Slavon de la liturgie est bien différent du Slavon vulgaire.

Concile d'Anse, 1070, dont la date fait voir, que dans le pays de Lyon, comme en bien d'autres provinces, on commençoit alors l'année au premier de janvier, ou à Noël.

Conciles de Rome, 1074 & 1075, où Grégoire VII rendit des décrets sévères contre la simonie, l'incontinence des clercs & les investitures.

Concile de Vinchestre, 1076. On prétend qu'il y fut statué, que les prêtres de la campagne ne seroient point obligés à renvoyer les femmes qu'ils